



DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON
MAIRIE DE AURIAC-LAGAST

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 juin 2026**

Date de la convocation : 27 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à 20 heures 00

Le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Valérie BEDOUET LONG, Maire.

Présents : Charles ADOLPHE, Odile ASTOR, Samuel BARTHES, Serge BONNEFILLE, Dimitri BOUDOU, Françoise COMPAGNO CARIGNANO, Hugo DEJEAN, Mélanie GINESTE, Geneviève NOUYRIGAT, Emma SINGLA

Absents :

Emma SINGLA a été élue secrétaire de séance.

OBJET DES DELIBERATIONS :

Election du délégué et des suppléants pour les élections sénatoriales (communes – 1 000 habitants)

Mme la maire expose au conseil municipal qu'il convient d'élire le délégué et les suppléants pour les élections sénatoriales (communes – 1 000 habitants). Elle indique que le bureau électoral est composé, à l'ouverture du scrutin, par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à savoir M. BONNEFILLE Serge et Mme NOUYRIGAT Geneviève et les deux membres les plus jeunes à savoir Mme GINESTE Mélanie et M. BARTHES Samuel. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Election du délégué :

La candidature enregistrée est celle de Mme BEDOUET LONG Valérie.

Mme BEDOUET LONG Valérie a obtenu : 11 voix.

Mme BEDOUET LONG Valérie ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée élue en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales.

Election des suppléants :

La candidature groupée est celle de M. BOUDOU Dimitri, M. ADOLPHE Charles et M. BARTHES Samuel.

M. BOUDOU Dimitri, M. ADOLPHE Charles et M. BARTHES Samuel ont obtenu : 11 voix.

M. BOUDOU Dimitri, M. ADOLPHE Charles et M. BARTHES Samuel ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

FIN DE REUNION

La secrétaire de séance



La maire